



CQP éducateur de vie scolaire

Date de début des parcours certifiants : 27/10/2025

Date d'échéance de l'enregistrement : 27/10/2030

Personnes concernées et pré-requis

Avoir une expérience significative sur le terrain en lien avec les missions d'éducation de vie scolaire, de surveillance, d'accompagnement éducatif des élèves, de gestion de la vie collective et de coopération avec les familles et les partenaires de l'établissement.

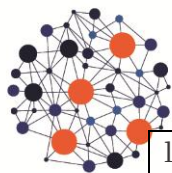
Être inscrit sur France VAE et avoir initié votre parcours.

Pour les salariés du public et les indépendants avoir reçu la recevabilité.

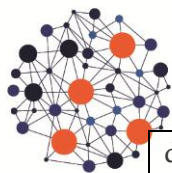
Si vous êtes en situation de handicap, indiquez-nous vos besoins lors de l'inscription

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP41456BC01 - Accompagner les élèves dans les temps scolaires et extra-scolaires de leur établissement	RNCP35573 - Éducateur en internat pour adolescents et jeunes adultes	RNCP35573BC01 - Accompagner l'adolescent dans une structure pédagogique afin de favoriser son insertion sociale et son développement personnel
RNCP41456BC01 - Accompagner les élèves dans les temps scolaires et extra-scolaires de leur établissement	RNCP35573 - Éducateur en internat pour adolescents et jeunes adultes	RNCP35573BC01 - Accompagner l'adolescent dans une structure pédagogique afin de favoriser son insertion sociale et son développement personnel
RNCP41456BC01 - Accompagner les élèves dans	RNCP35573 - Éducateur en internat pour	RNCP35573BC01 - Accompagner l'adolescent dans une structure pédagogique afin de favoriser son



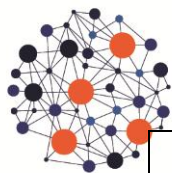
les temps scolaires et extra-scolaires de leur établissement	<u>adolescents et jeunes adultes</u>	insertion sociale et son développement personnel
RNCP41456BC01 - Accompagner les élèves dans les temps scolaires et extra-scolaires de leur établissement	<u>RNCP35573 - Éducateur en internat pour adolescents et jeunes adultes</u>	RNCP35573BC01 - Accompagner l'adolescent dans une structure pédagogique afin de favoriser son insertion sociale et son développement personnel
RNCP41456BC01 - Accompagner les élèves dans les temps scolaires et extra-scolaires de leur établissement	<u>RNCP35573 - Éducateur en internat pour adolescents et jeunes adultes</u>	RNCP35573BC01 - Accompagner l'adolescent dans une structure pédagogique afin de favoriser son insertion sociale et son développement personnel
RNCP41456BC01 - Accompagner les élèves dans les temps scolaires et extra-scolaires de leur établissement	<u>RNCP35573 - Éducateur en internat pour adolescents et jeunes adultes</u>	RNCP35573BC01 - Accompagner l'adolescent dans une structure pédagogique afin de favoriser son insertion sociale et son développement personnel
RNCP41456BC03 - Animer la vie scolaire au sein d'un établissement d'enseignement privé	<u>RNCP35573 - Éducateur en internat pour adolescents et jeunes adultes</u>	RNCP35573BC01 - Accompagner l'adolescent dans une structure pédagogique afin de favoriser son insertion sociale et son développement personnel
RNCP41456BC04 - Préparer et mettre en œuvre des projets d'animation ou d'activités en lien avec le projet d'un établissement d'enseignement privé	<u>RNCP34605 - BAC PRO - Animation - enfance et personnes âgées</u>	RNCP34605BC01 - Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation ET RNCP34605BC03 - Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens
RNCP41456BC04 - Préparer et mettre en œuvre des projets d'animation ou d'activités en lien avec le projet d'un établissement d'enseignement privé	<u>RNCP35573 - Éducateur en internat pour adolescents et jeunes adultes</u>	RNCP35573BC02 - Participer à la conception et à l'animation des activités en lien avec un réseau d'acteurs du domaine socio-éducatif et du loisir
RNCP41456BC04 - Préparer et mettre en œuvre des projets d'animation ou d'activités en lien avec le projet d'un établissement d'enseignement privé	<u>RNCP39643 - DE - Moniteur éducateur</u>	RNCP39643BC02 - Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive
RNCP41456BC04 - Préparer et mettre en œuvre des projets	<u>RNCP39926 - BPJEPS - Spécialité</u>	RNCP39926BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets



d'animation ou d'activités en lien avec le projet d'un établissement d'enseignement privé	<u>Animateur mention Animation socio-éducative ou culturelle</u>	d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation ET RNCP39926BC03 - Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure
---	--	--

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance partielle

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP41456BC01 - Accompagner les élèves dans les temps scolaires et extra-scolaires de leur établissement	<u>RNCP35431 - CQP Educateur de vie scolaire</u>	RNCP35431BC01 - Participer aux activités de la vie scolaire au sein d'un établissement ET RNCP35431BC02 - Accompagner des élèves dans leur vie scolaire
RNCP41456BC01 - Accompagner les élèves dans les temps scolaires et extra-scolaires de leur établissement	<u>RNCP35431 - CQP Educateur de vie scolaire</u>	RNCP35431BC01 - Participer aux activités de la vie scolaire au sein d'un établissement ET RNCP35431BC02 - Accompagner des élèves dans leur vie scolaire
RNCP41456BC01 - Accompagner les élèves dans les temps scolaires et extra-scolaires de leur établissement	<u>RNCP35431 - CQP Educateur de vie scolaire</u>	RNCP35431BC01 - Participer aux activités de la vie scolaire au sein d'un établissement ET RNCP35431BC02 - Accompagner des élèves dans leur vie scolaire



RNCP41456BC02 - Repérer et traiter les problématiques individuelles des élèves au sein d'un établissement d'enseignement privé	<u>RNCP35431 - CQP Educateur de vie scolaire</u>	RNCP35431BC02 - Accompagner des élèves dans leur vie scolaire ET RNCP35431BC04 - Accompagner des actions de prévention du harcèlement et des discriminations en milieu scolaire
RNCP41456BC03 - Animer la vie scolaire au sein d'un établissement d'enseignement privé	<u>RNCP35431 - CQP Educateur de vie scolaire</u>	RNCP35431BC01 - Participer aux activités de la vie scolaire au sein d'un établissement
RNCP41456BC04 - Préparer et mettre en œuvre des projets d'animation ou d'activités en lien avec le projet d'un établissement d'enseignement privé	<u>RNCP35431 - CQP Educateur de vie scolaire</u>	RNCP35431BC03 - Proposer et animer des projets à destination d'élèves ET RNCP35431BC04 - Accompagner des actions de prévention du harcèlement et des discriminations en milieu scolaire

Le CQP Educateur de vie scolaire

Le référentiel est structuré en blocs de compétences. Selon votre situation, vous pouvez bénéficier de dispenses ou de validations partielles par blocs de compétences : accès à la fiche [RNCP41456](#).

Vous avez la possibilité de valider un /ou des blocs de compétences selon vos besoins. Le CQP Educateur de vie scolaire, de niveau 4, est enregistré au RNCP à la date du 27 octobre 2025 pour une durée de 5 ans. Le certificateur mentionné dans les sources consultées est la CEPNL.

L'éducateur de vie scolaire accompagne les élèves dans la vie quotidienne de l'établissement, veille à la surveillance et à la sécurité, participe à l'application du cadre éducatif et du règlement intérieur, facilite la communication entre les différents acteurs de la communauté éducative et contribue à un climat scolaire propice aux apprentissages.

Bloc de compétences 1 : Participer aux activités de la vie scolaire dans un établissement

Dans le cadre de l'accompagnement VAE vers le CQP Educateur de vie scolaire, ce bloc vise à outiller le candidat pour qu'il soit en capacité de participer activement aux activités de la vie scolaire dans le respect du projet éducatif de l'établissement.

À l'issue de l'accompagnement sur ce bloc, le candidat sera capable de :

- Assurer la surveillance et la sécurité des élèves dans et hors de l'établissement en adaptant ses gestes professionnels au contexte de la situation.
- Appliquer le règlement intérieur dans le cadre d'un établissement en exerçant une autorité éducative adaptée.



- Gérer la vie scolaire et la communication quotidienne avec les différents acteurs concernés.
- Adapter sa posture éducative aux besoins des élèves et aux situations rencontrées dans la vie collective.
- Produire des traces écrites exploitables dans le dossier de validation et dans les outils professionnels de suivi.

Les séances d'accompagnement combinent apports théoriques ciblés, analyse de pratiques, travail sur les documents du candidat et production de traces écrites mobilisables dans le dossier de validation.

Bloc de compétences 2 : Accompagner les élèves dans leur parcours éducatif et scolaire

Ce bloc d'accompagnement vise à soutenir le candidat dans le développement de compétences d'accompagnement éducatif, de suivi des élèves et de coopération avec l'équipe éducative.infos.

À l'issue de l'accompagnement sur ce bloc, le candidat sera capable de :

- Observer les situations éducatives et repérer les besoins d'accompagnement des élèves.
- Soutenir les élèves dans leur travail scolaire, leur autonomie et leur intégration dans la vie collective de l'établissement.
- Participer au suivi éducatif en lien avec les enseignants, les responsables de vie scolaire et les autres professionnels concernés.
- Prévenir les incidents et contribuer à la régulation des comportements dans une perspective éducative.
- Formaliser des éléments de preuve démontrant sa capacité à accompagner les élèves dans le cadre du dossier de validation.

L'accompagnement alterne analyses de situations vécues par le candidat, retours structurés sur les supports produits, et préparation des éléments à intégrer dans le dossier de validation.

Bloc de compétences 3 : Communiquer avec les familles et les partenaires de la communauté éducative

Dans ce bloc, l'accompagnement VAE a pour objectif d'aider le candidat à expliciter, structurer et développer ses pratiques de communication avec les familles et les différents partenaires de l'établissement.

À l'issue de l'accompagnement sur ce bloc, le candidat sera capable de :

- Accueillir et informer les familles dans le respect du cadre de l'établissement et des règles de confidentialité.
- Adapter sa communication aux besoins des interlocuteurs et à la nature des situations rencontrées.
- Transmettre les informations utiles à l'équipe éducative et aux partenaires concernés.
- Participer à une coopération éducative cohérente autour de l'élève.
- Valoriser dans le dossier de validation les preuves de communication professionnelle et de travail en réseau.



Les entretiens individuels en visioconférence, l'utilisation d'un livret de suivi et d'un espace partagé en ligne constituent des preuves du suivi, de l'accompagnement et de l'adaptation des modalités au profil de chaque candidat.

Bloc de compétences 4 : Contribuer à la qualité du climat scolaire et à la prévention des situations à risque

Ce bloc permet au candidat de mettre en évidence la manière dont il contribue à un climat scolaire sécurisant, à la prévention des risques et à la gestion de situations sensibles ou problématiques.

À l'issue de l'accompagnement sur ce bloc, le candidat sera capable de :

- Repérer les signes de souffrance, de mal-être ou de mise en danger chez un élève.
- Adopter une posture d'écoute, de vigilance et d'alerte en cas de situation préoccupante.
- Participer à la mise en œuvre de réponses éducatives, préventives ou de signalement selon les procédures en vigueur.
- Contribuer à la sensibilisation autour des situations à risque et à la protection des publics fragiles ou à besoins particuliers.
- Rendre compte des pratiques de prévention et de gestion de situations sensibles dans le dossier de validation.

L'accompagnement VAE aide le candidat à identifier, organiser et documenter les preuves de ses pratiques éducatives et relationnelles afin de les valoriser dans le dossier de validation et lors de l'entretien avec le jury.

Les objectifs de la démarche VAE

La [loi de modernisation sociale de janvier 2002](#) a ouvert une nouvelle voie d'obtention d'un diplôme ou d'un titre : la **Validation des Acquis de son Expérience, dite VAE**.

Jusqu'alors, pour obtenir un diplôme ou un titre, il fallait apprendre sur les bancs de l'école, du centre de formation ou du CFA, et se soumettre à des épreuves de validation des apprentissages. Le législateur a donc estimé que les acquis développés au cours d'une vie professionnelle et sociale, dans quelque branche que ce soit, à quelque niveau que ce soit, ont la même valeur que les acquis d'une formation de même domaine et de même niveau.

Aussi, depuis 2002, toute personne pouvant justifier de trois années d'expérience professionnelle ou bénévole, peut postuler à une *certification*. La [loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#) puis le [décret d'application du 27 décembre 2023](#) ont considérablement assoupli le dispositif :

- Il n'est aujourd'hui plus nécessaire de justifier d'un certain nombre d'années d'expériences, il faut simplement justifier d'une activité en rapport avec le contenu de la certification visée ;
- Les expériences des proches aidants peuvent être prises en compte ;
- Il est possible d'envisager de ne valider que certains blocs de compétences et pas seulement l'ensemble de la certification ;



- Le parcours VAE peut prévoir un accompagnement mais aussi des actions de formation et des mises en situation professionnelles ;
- Il est possible de demander à son employeur un congé de VAE d'une durée de 48 heures.

La loi prévoit que le candidat à la VAE peut bénéficier d'un accompagnement pour préparer sa VAE. Mais [la circulaire de 2019](#) organisant la VAE précise que cet accompagnement, souhaitable n'est pas obligatoire. Rien n'est dit non plus sur les modalités de l'accompagnement.

L'accompagnement à la VAE

La [Charte nationale de l'accompagnement VAE](#) donne un certain nombre de repères quant aux engagements de votre accompagnatrice/future architecte VAE :

Vous proposer des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et vos contraintes. Ainsi, votre accompagnatrice s'engage à :

- Répondre à votre demande d'accompagnement dans un délai maximum de trente jours ;
- Etablir, en accord avec vous, le programme et le calendrier de votre accompagnement.

Vous fournir les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience, notamment :

- Le référentiel de la certification visée ;
- Les moyens d'accès aux bases de données nationales (Répertoire national des certifications professionnelles) ;
- Des ressources documentaires pour développer vos compétences et valoriser vos expériences.

Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement. Ainsi, votre accompagnatrice :

- Vous apporte une aide rigoureuse et méthodique au cours d'entretiens individuels et/ou collectifs ;
- Crée les meilleures conditions pour faciliter l'expression de votre expérience.

Être à l'écoute de vos remarques :

- En vous informant sur les moyens de formuler vos remarques ou vos réclamations et en leur apportant une réponse systématique ;
- En vous interrogeant régulièrement sur vos attentes et votre satisfaction sur la qualité de ses prestations ;
- En tenant compte de vos remarques pour progresser en qualité ;
- Par ailleurs, l'autorité certificatrice est également à l'écoute de vos remarques sur la qualité des prestations réalisées.



Les étapes de la VAE

La faisabilité

Cette première étape permet de rendre officielle votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'architecte accompagnateur de parcours étudie avec vous vos expériences et transmet le dossier de faisabilité au certificateur. Le certificateur a 2 mois pour donner ou non la recevabilité.

Vous devez donc avoir une expérience en lien avec la certification visée. C'est le rôle de l'architecte de s'assurer de l'adéquation du diplôme visé avec vos expériences et compétences.

Si vous ne souhaitez pas être accompagné, vous avez la possibilité de faire vous-même le dossier de faisabilité sur France VAE.

Un premier entretien d'une heure maximum est réalisé en visioconférence pour établir la faisabilité du projet et la demande de recevabilité. Vous devrez alors fournir un CV actualisé où vous mentionnerez l'ensemble des expériences en lien avec la certification choisie. Cette étape concerne uniquement les candidats inscrits sur France VAE qui n'ont pas encore reçu la recevabilité.

Nous définirons lors de l'entretien de faisabilité la durée de l'accompagnement.

Le dossier de validation

Cette deuxième étape démarre dès vous recevez une réponse positive à votre recevabilité. Ce dossier va vous permettre de mettre à jour vos compétences, savoirs et connaissances en lien direct avec le référentiel du diplôme visé.

Pour constituer votre dossier de validation, nous programmerons en visioconférence des séances de travail de 1 à 3 heures maximum et établirons ensemble un planning prévisionnel. Il vous sera nécessaire de fournir un travail personnel entre les séances d'accompagnement.

L'oral du jury de validation (soutenance orale du dossier de validation et mise en situation professionnelle)

Pour les candidats inscrits sur France VAE, c'est l'architecte de parcours qui se charge du dépôt de votre dossier de validation auprès du certificateur sur la plateforme France VAE. Pour certains diplômes, vous devrez également déposer votre dossier de validation sur la plateforme du certificateur.

N'oubliez pas de garder un exemplaire papier que vous pourrez apporter le jour de votre oral si vous le souhaitez. Les dates de passage de l'oral sont fixées par le certificateur qui vous enverra un convocation.

Votre dossier de validation est présenté au jury lors d'un oral. Vous pouvez ainsi obtenir soit :

- une **validation totale**, vous êtes alors titulaire du diplôme visé
- soit une **validation partielle**, ce qui conduit le jury à définir les compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire
- soit **aucune validation**, dans ce cas vous pouvez faire une formation pour obtenir le diplôme ou acquérir un peu plus de compétences professionnelles et repasser le diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience.

L'entretien post-jury



Après l'oral devant le jury, nous analysons ensemble les conclusions du jury pour coconstruire la suite de votre parcours.

Les objectifs pédagogiques de l'accompagnement VAE

L'accompagnement VAE se réalise exclusivement à distance grâce à des entretiens individuels en visioconférence qui répondent à plusieurs objectifs pédagogiques :

- **Réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité afin d'être recevable à la VAE :** accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité
- **Accompagner le candidat à la rédaction du dossier de validation afin de lui permettre d'obtenir en totalité ou en partie le diplôme visé par la recevabilité :** étude du contenu du référentiel (sous forme de carte mentale), verbalisation et analyse de vos expériences et compétences, développement de vos compétences grâce à des compléments formatifs sous forme d'apports de connaissances, accompagnement à la rédaction de votre dossier de validation
- **Préparer l'entretien oral devant le jury :** aide à la préparation de la présentation orale du contenu du dossier de validation, préparation aux éventuelles questions du jury, soutenance blanche
- **Faire le bilan de l'accompagnement :** réalisation d'un entretien post-jury

Un espace de travail collaboratif en ligne sur Dropbox vous permet d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques et de partager vos travaux avec votre accompagnatrice : livret de suivi du candidat, modèle de dossier de validation, référentiel, fiche RNCP, lectures.

Des objectifs pédagogiques seront fixés avec vous pour chaque séance et nous privilégierons des méthodes actives qui vous permettront d'être pleinement acteur de votre parcours VAE.



Suivi et évaluation

Un livret de suivi du candidat, reprenant les objectifs de la démarche VAE, nous permettra de garder traces des points travaillés lors des rendez-vous individuels, des difficultés rencontrées mais aussi des objectifs pédagogiques atteints.

La lecture régulière de vos travaux d'écriture ainsi que les échanges lors des rendez-vous individuels permettront à votre accompagnatrice d'évaluer vos progressions au regard des attendus du référentiel.

Un questionnaire de satisfaction vous est transmis à l'issue de l'accompagnement.

Les résultats des questionnaires de satisfaction et les éventuelles réclamations font l'objet d'une analyse annuelle. Ils alimentent la démarche d'amélioration continue de l'accompagnement VAE (évolution des supports, ajustement des modalités, enrichissement des ressources). Un dispositif de réclamation est accessible par courriel ou courrier, avec réponse systématique apportée au candidat.

Conditions matérielles

Formation disponible en distanciel (visioconférence) et en présentiel (tiers-lieu le Boada à Cahors ou La Toulousaine à Toulouse) : il est nécessaire d'avoir un ordinateur avec audio et vidéo ainsi qu'une adresse mail



Le Lab'ESCOSA met en œuvre les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap (adaptation des supports, aménagement du rythme, possibilité de recourir à des outils compensatoires). Les données personnelles des candidats sont traitées dans le respect de la réglementation en vigueur (RGPD) et font l'objet d'une confidentialité strictement garantie.

Durée et dates

Entre 12 et 30 heures. Moyenne conseillée : 24 heures

Nous fixerons ensemble les dates de rendez-vous individuel

Tarifs et délais d'accès

Tarif horaire : 80€ TTC

Certificateur : Confédération de l'enseignement privé non lucratif (CEPNL)

Pas de frais de jury.

Après accord du devis, la programmation de la prestation se fera en accord avec le commanditaire dans un délai maximum de 15 jours

Accompagnateur VAE

[Gabriel Maffre](#), doctorant en sciences de l'éducation et de la formation et formateur-consultant, formé à l'accompagnement VAE (*mai 2026*)

Modalités d'accès

L'accès à un accompagnement VAE peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

L'accompagnement VAE est éligible au CPF. Des prises en charge par votre OPCO seront également possibles (*Le Lab'ESCOSA est certifié Qualiopi et enregistré sur EDOF*).

Pour être accompagné dans la rédaction de votre dossier de validation et la préparation à l'oral, il existe deux possibilités, selon votre situation :

- **Pour les salariés du privé et les demandeurs d'emploi** : Inscription sur France VAE et prise en charge par notre architecte accompagnateur de parcours qui vous expliquera les possibilités de financement, se chargera de votre parcours et de votre accompagnement.



- **Pour les salariés de la fonction publique** : Inscription auprès du DAVA de votre région pour votre demande de recevabilité et le dépôt du dossier de validation. **Financement par le CPF ou l'employeur**

L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges entre le Lab'ESCOSA et le client.

Après validation des modalités pédagogiques, financières et logistique de l'accompagnement, une convention de formation ou un contrat de formation est transmis au client, avec un document permettant de transmettre au Lab'ESCOSA l'identité des stagiaires.

Une convocation est transmise quelques jours avant le début de l'accompagnement au candidat et, éventuellement à son employeur. Une feuille de présence est signée par le candidat après chaque rendez-vous. Un certificat de réalisation est transmis au candidat à la fin de l'accompagnement (sous condition de participation effective).

Poursuite de carrière

L'obtention du CQP Educateur de vie scolaire permet d'exercer des fonctions d'éducateur de vie scolaire, de surveillant en externat ou en internat, d'assistant d'éducation, de référent internat ou d'employé de vie scolaire au sein d'établissements d'enseignement privé.

Les données publiées indiquent un taux d'insertion sur le marché à 6 mois de 100% pour la promotion 2022 et un taux d'insertion sur le marché à 2 ans de 86%.